

CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 04
Séance du 11 février 2021

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT
En application de l'article L 5211-10 du C.G.C.T.

D129	DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER DROIT DE PREEMPTION URBAIN SERIE DE RENONCIATIONS 2020-26
	- 09.12.2020

Le Vice-Président a décidé de renoncer à exercer le droit de préemption de Flers Agglo pour les parcelles suivantes :

Nom de communes	@	Nom de dossier	Reçu en mairie le	Liste des parcelles	Adresse	N° de lot	Surface totale en m²
AUBUSSON	@	DA 61011 20 F0003	10/11/2020	ZB270	la Villière	0	824
BRIOUZE	@	DA 61063 20 F0025	04/11/2020	AH244	3 Rue des Jardins	0	169
BRIOUZE	@	DA 61063 20 F0027	16/11/2020	AH76 AH763 AH1008 AH1009	36 Rue du Docteur Petit	0	1648
FLERS	@	DA 61169 20 F0223	04/11/2020	AB191	79 Rue de la Boule	6	387
						8	
						7	
						1	
						2	
FLERS	@	DA 61169 20 F0224	06/11/2020	AE224	653 Rue de Paris	0	2976
FLERS	@	DA 61169 20 F0225	06/11/2020	AC85	12 Rue des Ecoles	1	6914
						8	
						75	
FLERS	@	DA 61169 20 F0226	10/11/2020	BI0001	115 Rue Schnetz	0	703
FLERS	@	DA 61169 20 F0227	10/11/2020	AB139	22 Rue Richard Lenoir	6	1240
						206	
						106	
FLERS	@	DA 61169 20 F0228	10/11/2020	AD338	29 Avenue de Dijon	0	619
FLERS	@	DA 61169 20 F0229	12/11/2020	AD345	19 Avenue de Dijon	0	628
FLERS	@	DA 61169 20 F0230	13/11/2020	AB142 AB149 AB150	9 Rue Jules Gevelot	0	3228
LA BAZOQUE	@	DA 61030 20 F0001	09/11/2020	ZC67	Lieu Dit la Besnardière	0	1242
LA FERRIERE AUX ETANGS		DA 61163 20 F0034	12/11/2020	AI0122	6 Rue des Marronniers	0	415
LA FERTE-MACE		DA 61168 20 F0091	04/11/2020	ZV0115	15 les Placeries	0	433
LA FERTE-MACE	@	DA 61168 20 F0092	06/11/2020	AL900	10 Rue de la Teinture	0	110
LA FERTE-MACE		DA 61168 20 F0093	16/11/2020	AI0307 AI0308	15 Rue d'Argentan	1	332
LA FERTE-MACE		DA 61168 20 F0094	17/11/2020	ZV0093	49 Rue des Ridrels	0	693
LA LANDE PATRY	@	DA 61218 20 F0017	09/11/2020	AM174 AM175	17 Rue des Colombes	0	1233
SAINT GEORGES DES GROSEILLERS	@	DA 61391 20 F0067	05/11/2020	AC377	Rue du Jardin	0	762
SAINT GEORGES DES GROSEILLERS	@	DA 61391 20 F0068	12/11/2020	AP105 AP259	52 Rue de Neuville	0	4823
SAINT PIERRE DU REGARD		DA 61447 20 F0013	09/11/2020	B0300 B0309	16 Rue du Domaine - le Grand Samoi	0	3534
SAINTE HONORINE LA CHARDONNE		DA 61407 20 F0002	05/11/2020	C0756 C0757	13 Rue de la Brétèche	0	7606

D130

**RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2021
LA TURBULENTE
DIMANCHE 11 JUILLET 2021
-
09.12.2020**

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2021, Flers Agglo propose des spectacles en plein air et gratuits, chaque dimanche après-midi, dans le parc du château de Flers.

Le dimanche 11 juillet 2021, la Compagnie La Turbulente proposera le spectacle « Historia Foutraque ».

Historia Foutraque c'est l'histoire de la Commune de Paris en 50 minutes Top chrono !!!

Synopsis :

C'est le jour de la dispersion des cendres de Mamé Pelouse. Là, en plein milieu de la rue. En présence de son mari Papé, de son fils Edgar, de sa belle-fille Suzie et de sa petite fille Gigi. Et bien sûr, du public, convié spécialement à cet événement.

C'est alors que débarque en trottinette, Geneviève Truchon, notaire assermentée par l'Etat. Elle apprend à la famille qu'il y a un héritage : 1 million d'euros. Oui, mais la famille ne pourra le toucher, qu'à la condition de réaliser un film sur la Commune de Paris.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	La Turbulente Goasquelliou 29460 L'Hôpital-Camfrout
Prestation	Spectacle « Historia Foutraque »
Total net	2.090,00 €
Date	Dimanche 11 Juillet 2021 – 17 h 30
Conditions	Hébergement pour 5 personnes du 10 au 11 juillet Restauration pour 5 personnes le 10/07 soir et le 11/07 midi

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec la Compagnie La Turbulente, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D131

**ESPACE CULTUREL DU HOULME
SPECTACLE NOËL PETITE ENFANCE
CONTRAT
-
09.12.2020**

Dans le cadre des animations de fin d'année 2020, l'espace culturel du Houleme propose un spectacle pour la petite enfance.

Un contrat de cession détermine les droits d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant entre l'entrepreneur de spectacles Tohu-Bohu et Flers Agglo, pour un spectacle qui sera joué par la compagnie NOUR.

Il est convenu de deux représentations du spectacle « C'est quoi Noël ? » par la Compagnie NOUR, le jeudi 17 décembre 2020. Cette prestation est rémunérée aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Compagnie NOUR TOHU BOHU 707 Grand Parc 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
Prestation	2 représentations
Date	Jeudi 17 décembre 2020 à 10 h 30 et 18 h 00
Représentations	800 €
Frais de déplacement	78,13 €
Total TTC	878,13 €

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec la Tohu Bohu, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D132	DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER DROIT DE PREEMPTION URBAIN SERIE DE RENONCIATIONS 2020-27 - 11.12.2020
-------------	--

Le Vice-Président a décidé de renoncer à exercer le droit de préemption de Flers Agglo pour les parcelles suivantes :

Nom de communes	@	Nom de dossier	Reçu en mairie le	Liste des parcelles	Adresse	N° de lot	Surface totale en m2
FLERS	@	DA 61169 20 F0231	16/11/2020	AC808 AC809 AC810	32 Rue Henri Veniard	0	731
FLERS	@	DA 61169 20 F0232	18/11/2020	BH86	14 Rue du Mont Saint Michel	0	630
FLERS		DA 61169 20 F0233	18/11/2020	AS1158	51 Rue de la Gare	0	401
FLERS	@	DA 61169 20 F0234	19/11/2020	AH38	Lieu Dit le Filtroquet	0	883
FLERS	@	DA 61169 20 F0235	19/11/2020	AI3	282 Rue de Paris	0	393
FLERS	@	DA 61169 20 F0236	19/11/2020	AB344	22 Place du General de Gaulle	62	1480
						9	
						52	
FLERS	@	DA 61169 20 F0237	23/11/2020	AE170 AE182 AE195	7 Rue du Clos du Bois	0	832

D133	FLERS MULTI-ACCUEIL BRIN DE MALICE CONTRAT DE GESTION DES DECHETS NON MENAGERS - 16.12.2020
-------------	--

Le Syndicat mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) de la région Flers-Condé dans le cadre de l'article L2224.14 du Code Général des Collectivités Territoriales est chargé de gérer la collecte et le traitement des déchets non ménagers mais assimilables pour le compte des entreprises, des commerçants, des artisans et des personnes publiques.

Après étude et fonctionnement du multi-accueil BRIN DE MALICE, une estimation de la production de déchets a été réalisée par les services du SIRTOM en lien avec le service Petite Enfance de FLERS AGGLO.

Cette estimation a permis d'établir un contrat de gestion des déchets non ménagers confiant au SIRTOM de la région Flers-Condé la collecte et le traitement des déchets de cet équipement situé 1 Allée Claude Chappe 61100 FLERS.

Le présent contrat est conclu à compter de sa signature pour l'année civile en cours. A l'expiration de ce délai, le contrat est prorogé tacitement par périodes d'un an.

Prestataire	Syndicat mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la région Flers-Condé 14 Rue Guillaume le Conquérant 61440 MESSEI
Prestation	Collecte et traitement des déchets assimilables aux déchets ménagers
COUT TOTAL ANNUEL TTC	1.441,32 euros

Le Président

DECIDE de signer le contrat avec le Syndicat mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la région Flers-Condé situé à Messei, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D134	FONCTION PUBLIQUE M. MATMAR C/ CPAM DE L'ORNE ET FLERS AGGLO APPEL DESIGNATION D'AVOCAT HONORAIRES - 21.12.2020
-------------	---

Monsieur MATMAR a été engagé par contrat de travail à durée déterminée du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2020 en qualité d'accompagnateur éducatif par Flers Agglo.

Dans le cadre d'une fête de quartier au sein de la maison d'activité Saint Michel à Flers le 7 juillet 2018, ce dernier avance s'être blessé au dos en manipulant des charges lourdes.

La CPAM a notifié à Monsieur MATMAR son refus de prise en charge de l'accident invoqué.

Monsieur MATMAR sollicite devant le pôle social du TGI d'Alençon la reconnaissance d'un accident du travail et l'annulation des décisions de la CPAM et de la Commission de Recours Amiable de la CPAM de l'Orne du 26 avril 2019.

Par jugement rendu le 13 novembre 2020, le pôle social du tribunal judiciaire d'Alençon a déclaré irrecevable la demande d'intervention forcée de la communauté d'agglomération Flers Agglo formulée par Monsieur MATMAR et a dit que l'accident survenu à Monsieur MATMAR devait être pris en charge par la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de l'Orne.

La CPAM de l'Orne a formé appel à l'encontre de ce jugement.

Le Président décide :

- 1 – DE DEFENDRE** les intérêts de la communauté d'agglomération Flers Agglo devant toute juridiction de l'ordre judiciaire ou administratif, tant en défense que pour ester en justice en première instance, en appel ou en cassation dans le litige l'opposant à Monsieur Abdelkader MATMAR et la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de l'Orne ci-dessus décrit.
- 2 – DE DESIGNER** Maître GORAND, de la Société d'avocats JURIADIS sise 36 avenue de l'Hippodrome – 14000 CAEN, pour représenter Flers Agglo devant la Cour d'appel de Caen dans le dossier décrit ci-dessus et enregistré sous le n° RG20/02666.
- 3 – ACCEPTER** la convention d'honoraire jointe à la présente décision.
- 4 – DE REGLER** les honoraires et les droits correspondant à cette mission.

D135	MARCHE PUBLIC N° 2019-079 RELATIF A LA RENATURATION DU COURS D'EAU DE LA FOUQUERIE – LA COULEE VERTE LOT 2 : ESPACES VERTS AVENANT N° 3 - 21.12.2020
-------------	--

Par décision n° D592 du 25 octobre 2019 le marché public n° 2019-079 relatif à la renaturation du cours d'eau de la Fouquerie – lot 2 : espaces verts - a été attribué à l'entreprise SAINT MARTIN PAYSAGES sise à Caen pour un montant de 65.022,65 € HT.

Par avenant n°1 et par la décision n° D700 du 12 mars 2020, le délai d'exécution du marché a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.

Par décision D119 du 7 décembre 2020, un avenant n° 2 porte le montant des travaux à 74.641,14 € HT pour la dépose et la repose de la clôture BMX.

Cette clôture ne pourra être posée qu'en février ou mars 2021 par l'entreprise SAINT MARTIN PAYSAGE, il est donc nécessaire de conclure un avenant n° 3 pour prolonger le délai jusqu'au 31 mars 2021.

Par conséquent, il est nécessaire de conclure un avenant n° 3 au marché sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la Commande Publique.

Le Président :

- AUTORISE** la Vice-Présidente chargée des marchés publics à signer l'avenant n° 3 au marché n° 2019-079 avec la société SAINT MARTIN PAYSAGE.

Pour la fourniture de services de télécommunication, la Ville de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes avec Flers Agglo, a lancé une consultation des entreprises en vue de l'attribution d'un marché public.

Cette consultation était divisée en trois lots, définis comme suit :

- Lot 1 : téléphonie fixe
- Lot 2 : trunk sip, accès internet et VPN
- Lot 3 : téléphonie mobile

La consultation, passée suivant une procédure d'appel d'offres ouvert, a donné lieu à l'attribution de 3 accords-cadres à bons de commande sans seuils.

Suite à l'attribution des accords-cadres, le montant estimé de chaque lot d'élève à :

- Lot 1 : 134.400 € HT
- Lot 2 : 117.808 € HT
- Lot 3 : 84.000 € HT,

soit un montant total de 336.208 € HT.

Flers Agglo et la Ville de Flers ont besoin de lancer une procédure en vue de l'attribution d'un nouveau lot relatif aux accès à internet secondaires.

La ville de Flers et Flers Agglo ayant des besoins similaires dans ce domaine, la procédure sera menée dans le cadre du groupement de commandes mis en place par délibération n° 743 du Conseil Municipal de la Ville de Flers en date du 24 septembre 2012 et la délibération n° 1095 du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2012, dont la Ville de Flers est coordonnateur.

Ce lot 4 prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande qui prendra effet à sa notification au titulaire et prendra fin le 30 septembre 2021. Il sera reconductible 3 fois pour une durée de 1 an. Les montants maximum de cet accord cadre, pour la période initiale et chaque reconduction seront de 2.000 € HT pour la Ville de Flers et 7.000 € HT pour Flers Agglo, soit un montant maximum total de 36.000 € HT pour les deux collectivités pour la durée maximum du marché.

L'article R. 2122-8 du code de la commande autorise l'acheteur à conclure un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence lorsque le montant des lots concernés est inférieur à 40.000 € HT et à 20 % du montant total des autres lots.

Il convient donc de lancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence pour l'attribution d'un accord cadre relatif aux services de télécommunication – lot 4 : accès internet secondaires.

Le Président :

1 - CHARGE Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant, de lancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence sur le fondement de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, en vue de l'attribution d'un accord cadre à bons de commande relatif aux services de télécommunication – lot 4 : accès à internet secondaires, dont les caractéristiques sont mentionnées ci-dessus.

2 - AUTORISE la Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer les marchés et les actes correspondants.

D137

**REALISATION D'UN PRET PSPL AQUA PRET A TAUX FIXE D'UN MONTANT DE 408.250 €
AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DES
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT
AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PRET**

-
21.12.2020

Considérant que Flers Agglo - Service Assainissement-, pour couvrir ses besoins de financement, doit recourir à un emprunt d'un montant de 408.250 €,

Vu l'offre de financement proposée par la Caisse des dépôts et Consignations,

Le Président décide :

Article 1^{er} :

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts, un prêt d'un montant de 408.250 € permettant de financer le programme d'investissement d'assainissement de Flers Agglo et notamment le projet de construction de réseaux sur la commune de Saint Paul et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL Aqua-Prêt

Montant : 408.250 euros

Durée de la phase de préfinancement : 6 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 0,63 %

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0 % et un plafond de 1,67 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Amortissement : Echéance prioritaire (intérêts différés)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

Article 2 :

De signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

D138

**MARCHE PUBLIC N° 2019-01 RELATIF AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU
POTABLE
ESSAIS ET CONTROLES
AVENANT N° 1**

-
21.12.2020

Par décision n° D367 du 31 décembre 2018 le marché public n° 2019-01 relatif à l'exécution de contrôles et essais suite aux travaux d'assainissement et d'eau potable a été attribué à l'entreprise SPI2C sise à CARQUEFOU pour un montant maximum annuel de 25.000 € HT.

De nouveaux prix unitaires doivent être ajoutés au BPU (cf. devis joint).

Par conséquent, il est nécessaire de conclure un avenant au marché sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la Commande Publique. Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

Le Président :

AUTORISE

la Vice-Présidente chargée des marchés publics à signer l'avenant n° 1 au marché n° 2019-01 avec la société SPI2C.

La Caf de l'Orne souhaite apporter une aide permettant aux enfants d'accéder à une activité sportive ou artistique pour l'année 2020-2021. Cette aide participe à financer les frais d'adhésion, les frais de licence, le coût de cours...

Elle est exclusivement réservée aux allocataires dont le quotient familial (Qf) est inférieur ou égal à 600 € au moment de la demande dont l'enfant à charge est âgé entre 5 et 18 ans (à la date de la demande).

Cette aide concerne le règlement de l'activité débutant en septembre 2020 et se terminant en juin 2021.

Lors de la mise en place de ce dispositif, l'aide financière apportée par la CAF représentait 80 % des frais engagés dans la limite de 40 € par an et par enfant sous réserves des crédits disponibles.

Dans le cadre de sa compétence jeunesse, Flers Agglo met en place le projet « école des sports ». Les familles dont les enfants sont inscrits dans cette action peuvent prétendre à l'aide apportée par la CAF.

Pour chaque enfant une demande de prise en charge a été envoyée à la CAF. Les familles ont réglé 20 % du coût de l'activité et la CAF aurait dû verser les 80 % restant à Flers Agglo.

Courant septembre, la CAF a changé sa formule pour une prise en charge totale de l'aide apportée aux familles. Désormais le montant de cette aide est attribué dans la limite de 80 € par enfant.

Le temps de remettre à jour les dossiers, les familles avaient déjà payé la participation de 20 % à Flers Agglo. Il s'agit donc de rembourser les familles à hauteur de leur participation.

Pour honorer le remboursement aux familles, il convient d'effectuer un virement de la somme due aux personnes nommées ci-dessous :

Bénéficiaires	Enfants	Sommes à rembourser par enfant	total par famille
CIFTCI Figen	CIFTCI Azra	6,24 €	6,24 €
VATINEL Vanessa	MARTEL Mathias	6,24 €	6,24 €
BENLFAKIH Nora	BENLFAKIH Nouhayla	5,20 €	5,20 €
SENTURK Elif	SENTURK Tuana	5,20 €	15,60 €
	SENTURK Batuhan	5,20 €	
	SENTURK Ceylin	5,20 €	
ABAIIDIA Anais	ABAIIDIA Moussa	6,24 €	6,24 €
BARBOT Linda	DIABI Salim	5,20 €	5,20 €
YILDIZ Serpul	YILDIZ Omer	5,20 €	10,40 €
	YILDIZ Berfin	5,20 €	
DEMIR Pinar	DEMIR Elya	5,20 €	5,20 €
TOUATI Ghania	TOUATI Selma	5,20 €	5,20 €
ALTUN Erhan	ALTUN Zehra	6,24 €	6,24 €
FEZ Franck	FEZ Timéo	6,24 €	6,24 €
LESCOUET Nadia	LESCOUET SAADDINE	5,20 €	10,40 €
	LESCOUET SALAHDINE	5,20 €	
OZCAN Ozlem	KOCAK Efe	6,40 €	14,26 €
	KOCAK Melisa	7,86 €	
BENMATALLAH Nordine	BENMATALLAH Hakim	6,24 €	11,44 €
	BENMATALLAH Kayliati	5,20 €	
DELAUNAY Christian	DELAUNAY Lorenzo	5,20 €	5,20 €
TRABELSI	TRABELSI Shaima	6,24 €	11,44 €
	TRABELSI Myriam	5,20 €	
ACAR Gulay	ACAR Eren	6,24 €	6,24 €
BALCI Nermin	SARAC Yasin	6,24 €	6,24 €
Total à rembourser			143,22 €

La somme totale des remboursements à effectuer par Flers Agglo s'élève à : **143,22 €**

Le Président décide :

D'ACCEPTER les conditions de remboursement conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D140

**CABINET ROTATION
SIGNATURE D'UN BAIL PRECAIRE AVEC
LA CLINIQUE DE VIRE
CONSULTATIONS AVANCEES DE SPECIALISTES
POLE DE SANTE DE FLERS**

21.12.2020

La Clinique de Vire a souhaité rencontrer Flers Agglo, propriétaire des locaux de l'ex- clinique Saint Dominique, afin de proposer de louer un espace de consultations avancées pour plusieurs spécialistes salariés de la clinique qui interviendraient en rotation durant la semaine à compter du 1^{er} novembre 2020, à savoir notamment:

- 1 chirurgien orthopédique
- 1 chirurgien digestif

Une décision n° D64 du 30.09.2020 a été prise mais des modifications sur la surface louée et la date de prise d'effet du bail nous amènent à prendre une nouvelle décision.

La Clinique a finalement arrêté son choix sur un espace de consultation et salle d'attente d'environ 41,92 m² + Avec droit d'accès à une salle de restauration + wc.

Flers Agglo a bien sûr informé la clinique de Vire du projet de travaux de restructuration / réhabilitation du bâtiment qui se dérouleront pendant la durée du bail.

Flers Agglo propose d'établir un bail précaire sous seing privé dont les conditions sont :

- **Durée:** Le présent bail est conclu à compter du **01/12/2020**.

Durée déterminée : la fin du bail est fixée à la date de survenance de l'un des 2 événements suivants :

- la date d'effet du nouveau bail professionnel à conclure entre les parties
- la date de livraison du nouveau cabinet de consultation au profit du PRENEUR, au 1er étage du Bâtiment "POLE SANTE DE FLERS".
- Un nouveau bail sera conclu pour la location de ces nouveaux espaces médicaux.
- **Temps occupation :** temps plein en rotation
- Le présent bail est respectivement consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 8 € HT / m² / mois : soit un loyer mensuel de Trois cents trente-cinq euros et trente-six centimes (335,36 €) Hors Taxes et Hors charges.
- Le montant de la provision pour charges mensuelles est fixé à la somme de Six Euros Hors Taxes (6 €) par m² et par mois soit deux cent cinquante et un euros et cinquante-deux centimes Hors Taxes (251,52 € HT) par mois.
- Flers Agglo mettra du mobilier à disposition (hors table de consultation et matériel médical) Un bureau, un fauteuil de bureau et de 3 chaises de réception de patientèle, en plus du meuble « paillasse » composé d'un évier et d'un meuble sous-évier.
- Un jeu de de clés sera être mis à disposition des praticiens.

Le Président :

1 – DECIDE de signer un bail précaire avec **La Clinique de Vire**, aux conditions décrites ci-dessus.

2 – RENDRE CADUQUE la décision n° D64 du 30 septembre 2020

D141**RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2021
CARAMBA CULTURE LIVE
VENDREDI 9 JUILLET 2021****21.12.2020**

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2021, Flers Agglo organise des concerts en plein air et gratuits, chaque vendredi soir, sur la Place Saint-Germain en centre-ville de Flers.

Le vendredi 9 Juillet 2021, l'association CARAMBA CULTURE LIVE proposera un concert du groupe « Trottoir d'en face » pour animer la place.

Inspirés par tout mais imprégnés de rien, leur musique mélange des sons et des rythmes divers. C'est une phrase bateau, mais ça chaloupe. Du garage à pépé, au Zénith de Pau, en passant par les « Franco », ils ont 240 ans à eux huit et des centaines de concerts dans les pincés. Des vieux clous dans les planches !

Les voir est une expérience, les écouter en est une aussi. Leurs chansons... C'est pas banal. Leur truc c'est... comment dire... de la *Poésique*. Leurs compositions, co-écrites par les frères Cyril et Benoit Crabos, sont à écouter car elles cachent bien des choses. Des ballades abritent les sujets et les mots les plus durs. Les morceaux rageurs peuvent cracher les plus beaux mots d'amour.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	CARAMBA CULTURE LIVE 91 Avenue de la République 75011 PARIS
Prestation	Concert « TROTTOIR D'EN FACE »
Total HT	5.200,00 €
TVA 5,5%	286,00 €
Total TTC	5.486,00 €
Acompte	Un acompte de 2.743,00 € sera versé à la signature du contrat.
Date	Vendredi 9 Juillet 2021 – 21 h 00
Conditions	Restauration pour 10 personnes le soir du concert (09/07/21) Hébergement pour 10 personnes en twins la nuit du 09/07 au 10/07/21 + catering

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec l'association CARAMBA CULTURE LIVE, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D142**ANNULATION DE L'ANNIVERSAIRE DU 21 NOVEMBRE
REMBOURSEMENT DU MONTANT A
MADAME ROUX BOUNIF BERANGERE****21.12.2020**

Suite à l'annonce du Président de la République du 23/09/2020 de fermer les établissements sportifs, et d'entrer en confinement, l'anniversaire prévu le 21 novembre au centre aquatique de Flers Agglo n'a pu avoir lieu.

Pour honorer le remboursement de la somme achetée à l'accueil du centre aquatique de Flers, il convient d'effectuer un virement de la somme due à Madame ROUX BOUNIF Bérange d'un montant de 103 €.

La somme totale du remboursement à effectuer par Flers Agglo s'élève à 103 €.

Le Président :

DECIDE d'accepter les conditions de remboursement conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D143**ANNULATION DE L'ANNIVERSAIRE DU 07 NOVEMBRE 2020
REMBOURSEMENT DU MONTANT A MADAME MARY CELINE**-
21.12.2020

Suite à l'annonce du Président de la République du 23/09/2020 de fermer les établissements sportifs, et d'entrer en confinement, l'anniversaire prévu le 07 novembre au centre aquatique de Flers Agglo n'a pu avoir lieu.

Pour honorer le remboursement de la somme achetée à l'accueil du centre aquatique de Flers, il convient d'effectuer un virement de la somme due à Madame MARY Céline d'un montant de 103 €.

La somme totale du remboursement à effectuer par Flers Agglo s'élève à 103 €.

Le Président :

DECIDE d'accepter les conditions de remboursement conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D144**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE DE FLERS AGGLO
« LE BESTIAIRE DE RUSSEL TWANG »
AVENANT AU CONTRAT – DECISION N° D662**-
23.12.2020

Par l'étendue des orchestrations et les variétés extrêmes de timbres, LE BESTIAIRE DE RUSSEL TWANG est un ensemble évolutif pouvant s'adapter à tous les types de lieux de diffusion, d'acoustiques, de jauges et d'esthétiques de programmation. Le Bestiaire joue avec les genres et les codes, évolue sans cesse. Il a des griffes, il a des ailes. Il creuse, grimpe, chasse, s'envole, fait rêver ou fait peur. Il porte le nom d'un explorateur, dessinateur, on dirait aujourd'hui éthologue. Le Bestiaire reprend l'idée du voyage ouvrant à la découverte, à la diversité.

Le groupe interviendra au pôle culturel Jean-Chaudeurge dans la salle d'expression artistique du conservatoire sur plusieurs dates en différentes formations et au Forum pour le concert :

Les mercredis :

- 11/09/2019 (14h/16h) – réunion d'information et préparatoire avec Matthieu Donarier
- 22/01/2020 (14h/17h) – lancement du projet, distribution des partitions, travail collectif avec Matthieu Donarier
- 12/02/2020 (14h/17h) – séance de 1 heure avec les 4 *intervenants* par pupitre et 2h travail en tutti
- 25/03/2020 (14h/17h) – travail en tutti avec Matthieu Donarier
- 31/03/2020 (18h/19h30) – Répétition Générale avec Matthieu Donarier
- 1/04/2020 (20h/21h40) – concert au FORUM du *quartet* avec, en première partie la restitution du travail des élèves que les élèves auront eu la chance avec ces musiciens singuliers et libres

Prestataire	LE BESTIAIRE DE RUSSEL TWANG Représenté par L'Association HOPSCOTCH 15, bis rue Amédée Fichet 53140 PRE-EN-PAIL
Prestations	Le 11/09/19 réunion de présentation : 52,00 € Le 22/021- 25/03 – 31/03 un intervenant, Matthieu Donarier Le 12/02 présences de 4 intervenants Le 01/04 concert de restitution des élèves et concert du quartet au Forum (fête du livre)
Rémunération	1 ^{ère} rémunération le 12 février 1.200,00 € 2 ^{ème} rémunération le 1 ^{er} avril 1.950,00 €
Frais de déplacement	Les 11/09/19- 22/01/20- le 25/03 – 31/03 : 52,00 € (100 km – A/R x 4) Les 12/02/20 et 01/04/20 : 253,00 € (446 km – A/R) – 2 Intercités : 100,00 € (A/R Paris/Flers) et 52,00 € (100 km A/R)
Total TTC hors frais déplacement, hébergement et repas	3.150,00 €

Le Président

DECIDE de signer l'avenant au contrat avec le Bestiaire de Russel Twang, représenté par l'association Hopscotch, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D145**D.I.A. n° 61169 20 F0161 - RECOURS GRACIEUX
CONSULTATION D'AVOCAT - HONORAIRES**-
31.12.2020

Une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) n° 61169 20 F0161 a été déposée en mairie de Flers le 12 août 2020 portant sur l'intention d'aliéner les parcelles cadastrées AS 731, 974, 255 et 256.

Par décision D90 du 23 octobre 2020, Flers Agglo a décidé d'acquérir par voie de préemption les parcelles AS 731, 974, 255 et 256 objets de la D.I.A.

Par recours gracieux reçu le 22 décembre 2020, la société BRICOLAGE PROPRIETIES, propriétaire de l'ensemble immobilier concerné, sollicite le retrait de la décision de préemption du 23 octobre 2020.

Ainsi, il est souhaité s'adjoindre les compétences d'un avocat spécialisé en la matière en vue d'être assisté tout au long de la procédure.

Le Président décide :

- 1 – DE SOLLICITER** Maître GORAND, de la Société d'avocats JURIADIS sise 72 rue des Rosiers – 14000 CAEN, pour conseiller Flers agglo dans le dossier évoqué ci-dessus.
- 2 – D'ACCEPTER** la convention d'honoraires jointe à la présente décision.
- 3 – DE REGLER** les honoraires et les droits correspondant à cette mission.

D146**ZONE DES JOSNETS - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
ASSISTANCE A L'INSTRUCTION
CONSULTATION D'AVOCAT - HONORAIRES**-
31.12.2020

Des travaux non autorisés ont été entrepris puis stoppés à la demande de la Mairie et du service urbanisme sur une unité foncière et composée des 3 parcelles AI 213-214-215 d'une contenance de 2 028m² et contenant 1 bâtiment à usage commercial.

L'architecte a fait parvenir un nouveau projet de restaurant pour analyse.

Les travaux déjà réalisés n'ont fait l'objet d'aucune démarche d'urbanisme pour être régularisés à ce jour.

Le projet devra faire l'objet d'une demande de permis de construire.

Ainsi, il est souhaité s'adjoindre les compétences d'un avocat spécialisé en la matière en vue d'être assisté tout au long de la procédure d'instruction de la demande permis de construire à intervenir.

Le Président décide :

- 1 – DE SOLLICITER** Maître GORAND, de la Société d'avocats JURIADIS sise 72 rue des Rosiers – 14000 CAEN, pour conseiller Flers agglo dans le dossier évoqué ci-dessus.
- 2 – D'ACCEPTER** la convention d'honoraires jointe à la présente décision.
- 3 – DE REGLER** les honoraires et les droits correspondant à cette mission.

D147**ESPACE CULTUREL LE GRAND TURC A LA FERTE MACE
RENCONTRE ET DECOUVERTE
« LA FAMILLE ET LES TISSAGES SALLES » - CONVENTION**-
31.12.2020

Dans le cadre des activités culturelles au sein de l'espace culturel Le Grand Turc à La Ferté-Macé, il est programmé 2 présentations par Michel LOUVEL de la famille et des tissages Salles qui se dérouleront suivant les conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Michel LOUVEL 25 Rue des châtaigners 61100 SAINT GEORGES D'ANNEBECQ
Prestation	Animation de 2 h environ
Date	Mercredi 27 janvier 2021 et samedi 6 mars 2021 A partir de 15 h 00
COUT TOTAL TTC	Gratuit

Le Président

DECIDE de signer la convention avec Michel LOUVEL conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D148

**FORUM DE FLERS AGGLO
CONCERT DU GROUPE « LES TROIS CAFES GOURMANDS »
TARIFICATION**

-
31.12.2020

Par délibération n° 2020-169 du 15 décembre 2020, une grille tarifaire a été approuvée pour la billetterie des grands concerts organisés par Flers Agglo au Forum.

Le prochain concert aura lieu le samedi 2 octobre 2021 au Forum avec la présence du groupe « Les Trois Cafés Gourmands ».

Pour cette occasion, Flers Agglo crée et gère la billetterie et fixe un tarif d'entrée pour le public.

Au regard des coûts engagés et des tarifs pratiqués pour des spectacles similaires les années précédentes, les tarifs proposés sont les suivants :

- 25 € par personne en « tarif adulte »
- 12,50 € par personne en « tarif -18 ans» (sur présentation d'un justificatif)
- 18 € par personne en réduction « Pass+ » appliquée au « tarif adulte » (sur présentation du justificatif)
- 5,50 € par personne en réduction « Pass+ » appliquée au « tarif -18ans » (sur présentation du justificatif)

Il est également proposé de réserver 60 billets exonérés sur la billetterie, à affecter sous forme d'invitations réparties comme suit dans un but de promotion/communication :

- 20 invitations pour le producteur
- 20 invitations pour les partenaires (presse, sponsors, autres)
- 20 invitations pour l'organisateur

Le Président

DECIDE d'adopter ces tarifs pour le concert des 3 Cafés Gourmands le 2 octobre 2021, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D149

**BUDGET PRIMITIF EAU
DECISION MODIFICATIVE
DEPENSES IMPREVUES**

-
31.12.2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2322-1 et L2322-2,

Vu la délibération n° 2020-1057 en date 13 février 2020 relative au vote du budget primitif 2020 EAU de Flers Agglo,

Le Président décide :

D'AUTORISER le virement des crédits suivants :

Section d'investissement	Dépenses
Art. 022 Dépenses imprévues	- 13.500 €
Art. 658 Charges diverses de gestion courante	+ 13.500 €

D150

**ESPACE CULTUREL LE GRAND TURC A LA FERTE MACE
ATELIER CONFECTION DE BEE'S WRAP ET DE PRODUITS MENAGERS
CONVENTION**

-
31.12.2020

Dans le cadre des activités culturelles au sein de l'espace culturel Le Grand Turc à La Ferté-Macé, il est programmé un atelier de confection de bee's wrap et de produits ménagers qui se déroulera suivant les conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Alice HALLEY 47 Route de Saint Germain du Corbéis 61250 HESLOUP
Prestation	Animation de 2 h environ
Date	Samedi 13 mars 2021
COUT TOTAL TTC	200,40 €

Ces dépenses sont inscrites aux demandes budgétaires pour l'année 2021.

Le Président

DECIDE de signer la convention avec Alice HALLEY conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D151

**MARCHE PUBLIC RELATIF AUX VERIFICATIONS ET
CONTROLES PERIODIQUES DES EQUIPEMENTS
LOT 5 : VERIFICATION DES PROTECTIONS INDIVIDUELLES ANTI CHUTE ET
LOT 6 : VERIFICATION PERIODIQUE DES EQUIPEMENTS ET ENGIN DE LEVAGE**

-
31.12.2020

Pour les vérifications et contrôles périodiques des équipements, la ville de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes avec Flers Agglo, a lancé une consultation des entreprises en vue de l'attribution d'un marché public.

Sur la base des délibérations n° 2019-826 du 17.06.2019 pour la Ville de Flers et n° 2019-861 du 20.06.2019 pour Flers Agglo, les lots 1 à 13 ont été attribués, le 1^{er} mars 2020, à différentes sociétés par le biais d'une procédure d'appel d'offres avec un montant maximum par lot.

Les lots 5 (vérification des protections individuelles anti chute) et 6 (vérification périodique des équipements et engins de levage) ont été attribués au BUREAU VERITAS EXPLOITATION avec respectivement un montant maximum annuel par collectivité de 1.000 € HT (lot 5) et 2.500 € HT (lot 6).

Conformément aux dispositions de l'article 4.01 du CCAP, les 2 marchés ne seront pas reconduits à compter du 1^{er} mars 2021. Le BUREAU VERITAS EXPLOITATION en a été informé par un courrier réceptionné le 16 décembre 2020.

Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle procédure en vue de l'attribution de ces deux lots. Ils seront conclus pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2021, reconductible deux fois, soit une durée maximale de 3 ans. Il s'agira d'accord cadres à bons de commande sans montant minimum et dont les montants maximum annuels seront de 1.000€ HT par collectivité pour le lot 5 et 2.500€ HT par collectivité pour le lot 6, soit un montant maximum de 21.000€ HT pour les deux collectivités sur la durée maximum de l'accord cadre.

L'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique autorise l'acheteur à conclure un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence lorsque le montant des lots concernés est inférieur à 40.000 € HT et à 20 % du montant des autres lots.

Au regard du montant total des autres lots attribués dans le cadre de la procédure d'appel d'offres lancée en 2019 et du montant des deux lots à relancer, il convient donc de lancer cette procédure pour l'attribution d'accords-cadres relatifs aux vérifications et contrôles périodiques des équipements pour les lots 5 et 6 décrits ci-dessus.

Le Président :

1 - CHARGE Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant, de lancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence sur le fondement de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, en vue de l'attribution d'accords-cadres à bons de commande relatifs aux vérifications et contrôles périodiques des équipements – lot 5 : vérification des protections individuelles anti chute et lot 6 : vérification périodique des équipements et engins de levage.

2 - AUTORISE la Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer les marchés et les actes correspondants.

D152

**DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER
DROIT DE PREEMPTION URBAIN
SERIE DE RENONCIATIONS 2020-28**

-
31.12.2020

Le Vice-Président a décidé de renoncer à exercer le droit de préemption de Flers Agglo pour les parcelles suivantes :

Nom de communes	@	Nom de dossier	Reçu en mairie le	Liste des parcelles	Adresse	N° de lot	Surface totale en m ²
ATHIS VAL DE ROUVRE	@	DA 61007 20 F0029	26/11/2020	AC47	13 Place Saint-Vigor	0	157
ATHIS VAL DE ROUVRE	@	DA 61007 20 F0030	27/11/2020	AB0114 AB0115	l'Herbage - Athis de l'Orne	0	6550
BELLOU EN HOULME	@	DA 61040 20 F0008	24/11/2020	AC12	1 Villeneuve	0	1708
CALIGNY		DA 61070 20 F0004	24/11/2020	ZK0135	le Bisson	0	957
FLERS	@	DA 61169 20 F0238	24/11/2020	AB0648	8 Rue Saint Georges	0	115
FLERS	@	DA 61169 20 F0239	24/11/2020	BL0137p BL0138p	98 Rue Simons	0	1101
FLERS	@	DA 61169 20 F0240	25/11/2020	AE266	689 Rue de Paris	0	1211
FLERS	@	DA 61169 20 F0241	26/11/2020	AX73	11 allée des Hauts Vents	0	368
FLERS	@	DA 61169 20 F0242	26/11/2020	AS0876	9 Rue de la République	0	245
LA FERTE-MACE		DA 61168 20 F0095	20/11/2020	AL0050 AL1326 AL1327 AL1328 AL1329	20 C Rue des Fossés St Denis	0	358
LA FERTE-MACE		DA 61168 20 F0096	20/11/2020	AH0032 AH0298 AH0299	la Roussinière	0	514
LA FERTE-MACE		DA 61168 20 F0097	20/11/2020	ZE0094	la Roussinière	0	463
LA FERTE-MACE		DA 61168 20 F0098	27/11/2020	AC0289	26 Rue Jean Mermoz	0	577
LA FERTE-MACE		DA 61168 20 F0099	01/12/2020	AL0354 AL0355 AL0356	13 Rue de la Barre	0	125
LA LANDE PATRY	@	DA 61218 20 F0018	26/11/2020	AB350	le Bourg	0	956
LA LANDE PATRY	@	DA 61218 20 F0019	26/11/2020	AB346 AB349	le Bourg	0	956
LA SELLE LA FORGE	@	DA 61466 20 F0018	20/11/2020	ZB68	10 Rue du Lavoir	0	1116
LA SELLE LA FORGE	@	DA 61466 20 F0019	20/11/2020	AH152	4 Rue Traversière du Moulin	0	1427
MESSEI	@	DA 61278 20 F0024	23/11/2020	AE179 AE196 AE199p	le Bourg Est	0	1185
SAINT GEORGES DES GROSEILLERS	@	DA 61391 20 F0069	17/11/2020	AD8 AD9	26 Rue de Caligny	0	882
SAINT GEORGES DES GROSEILLERS	@	DA 61391 20 F0070	19/11/2020	AI60	47 bis Rue des Canadiens	0	597
SAINT GEORGES DES GROSEILLERS	@	DA 61391 20 F0071	19/11/2020	AN20	6 Rue du Bel - Air	0	405
SAINT GEORGES DES GROSEILLERS	@	DA 61391 20 F0072	24/11/2020	AI290 AI293 AI294	41 Rue des Canadiens	0	849
SAINT GEORGES DES GROSEILLERS	@	DA 61391 20 F0073	27/11/2020	AB303 AB305	Chemin des Vergers	0	152
SAINT GEORGES DES GROSEILLERS	@	DA 61391 20 F0074	27/11/2020	AO15	120 Rue Henri Veniard	0	680
SAINT PIERRE DU REGARD		DA 61447 20 F0014	01/12/2020	AC0303	le Bas de la Roque Ouest	0	746

D153

**RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2021
LES QUAT'FERS EN L'AIR
DIMANCHE 8 AOÛT 2021
06.01.2021**

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2021, Flers Agglo propose des spectacles en plein air et gratuits, chaque dimanche après-midi, dans le parc du château de Flers.

Le dimanche 8 août 2021, la Compagnie Les Quat'fers en l'air proposera le spectacle « Gravir ».

Voir arriver deux femmes en combinaison de ski sous 35° C ! Mais qu'elle idée !? C'est une chorégraphie qui apparaît entre deux corps : Gabi est une danseuse, une diva qui sautille, alors que Garance, une québécoise qui cherche à poser des mots sur ses nouvelles sensations en plein milieu d'une pièce muette.

Un duo de cascadeuses prêtes à tout pour gravir les plus hauts sommets... Seulement, les changements climatiques ont fait fondre la neige et il ne leur reste plus que l'ossature de cette énorme montagne. Comment pourront-elles défier la gravité ? Pourquoi s'acharner à vouloir escalader, si on finit toujours par redescendre ? C'est un mystère qui s'éclaire en goûtant au plaisir de l'acrobatie dans un bref moment d'apesanteur. Vaciller sur différentes pistes, grimper et pourquoi pas, plonger...

Ce duo arrivera-t-il à affronter la chaleur de leur équipement tout en palpant l'air de la voltige ?

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Les Quat'fers en l'air Le Solilab 8 Rue de Saint-Domingue 44200 NANTES
Prestation	Spectacle « GRAVIR »
Droits d'auteur	189,00 €
Coût de 2 représentations	2.700,00 €
Transport	850,00 €
TVA 5,5%	195,25 €
Total TTC	3.745,25 €
Date	Dimanche 8 Août 2021 – 14 h 30 & 16 h 30
Conditions	Hébergement pour 3 personnes du 7 au 9 août (2 nuits) Restauration pour 3 personnes le 07/08 soir et le 08/08 midi et soir

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec la Compagnie Les Quat'fers en l'air, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D154

**ESPACE CULTUREL LE GRAND TURC A LA FERTE MACE
EXPOSITION SALLE JACQUES ROUSSEAU
EXPOSITION D'ŒUVRES, CONFERENCE ET ATELIERS « LA MAGIE DU FER »**

-
06.01.2021

Dans le cadre des activités culturelles au sein de l'espace culturel Le Grand Turc à La Ferté-Macé, il est programmé une exposition des œuvres de Morgan PERON GAUDIN dit Morgan, sculptures acier, ainsi qu'une conférence et des ateliers « pratique de la forge » qui se dérouleront suivant les conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Morgan Pedron Gaudin dit Morgan 10 Rue Coquetière 61130 BELLEME
Prestation	Exposition des œuvres
Date	Du 6 février au 20 février 2021
COÛT TOTAL TTC	2.000,00 €
CONDITIONS	3 repas en sus

Le Président

DECIDE de signer le contrat avec Morgan PERON GAUDIN dit Morgan, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D155

**PC N° 61169 20 F0025
RECOURS GRACIEUX
CONSULTATION D'AVOCAT
HONORAIRES**

-
06.01.2021

Une demande de permis de construire n° 61169 20 F0025 a été déposée en mairie de Flers le 14 août 2020 portant sur une autorisation de construire sur un terrain sis 77 Rue de Domfront à Flers.

Par arrêté du 29 octobre 2020, Flers Agglo a refusé le permis de construire.

Par recours gracieux reçu le 30 décembre 2020, la société IMMALDI & COMPAGNIE sollicite le retrait de l'arrêté de refus de permis de construire précité.

Ainsi, il est souhaité s'adjoindre les compétences d'un avocat spécialisé en la matière en vue d'être assisté tout au long de la procédure.

Le Président décide :

- 1 – DE SOLLICITER** Maître GORAND, de la Société d'avocats JURIADIS sise 72 Rue des Rosiers – 14000 CAEN, pour conseiller Flers Agglo dans le dossier évoqué ci-dessus.
- 2 – ACCEPTER** la convention d'honoraires jointe à la présente décision.
- 3 – DE REGLER** les honoraires et les droits correspondant à cette mission.

D156

**VILLE DE LA FERTE MACE
PROCEDURE DE RETRAIT DE FLERS AGGLO
CONTENTIEUX
DESIGNATION D'AVOCAT
HONORAIRES**

-
13.01.2021

Suite aux dernières élections municipales et communautaires, la liste élue à la Ferté-Macé l'a été sur la base d'un programme essentiellement axé autour de la sortie de Flers Agglo.

Par requête enregistrée le 4 décembre 2020 par le tribunal administratif de Caen, la Ville de La Ferté Macé sollicite l'annulation de la décision de la Préfète de l'Orne du 7 octobre 2020 par laquelle elle a refusé le retrait de la commune de La Ferté Macé de la communauté d'agglomération Flers Agglo.

Cette requête, enregistrée sous le n° 2002424-1, a été notifiée le 15 décembre 2020 par le tribunal administratif de Caen à Flers Agglo.

Le Président décide :

- 1 – DE DEFENDRE** les intérêts de la communauté d'agglomération Flers Agglo devant toute juridiction de l'ordre judiciaire ou administratif, tant en défense que pour ester en justice, en procédure de référé, en première instance, en appel ou en cassation dans le litige ci-dessus décrit et enregistré sous le n° 2002424-1.
- 2 – DE DESIGNER** Maître Éric Vève, de la SELARL Éric Vève et associés, sise 2 porte de l'Europe – 14053 CAEN Cedex 4, pour représenter Flers Agglo devant le Tribunal Administratif de Caen dans le dossier décrit ci-dessus et enregistré sous le n° 2002424-1.
- 3 – ACCEPTER** la convention d'honoraire jointe à la présente décision.
- 4 – DE REGLER** les honoraires et les droits correspondant à cette mission.

D157**PROGRAMME « PLANTONS EN FRANCE » SAISON 2020-2021
DU FONDS POUR L'ARBRE**-
13.01.2021

Par délibération n° 2019-917, le conseil communautaire a décidé de lancer une opération groupée de plantation de haies bocagères.

Dans ce cadre, Flers Agglo a sollicité une subvention du conseil départemental de l'Orne pour l'opération groupée de plantation et l'accompagnement de la chambre d'agriculture de l'Orne (maîtrise d'œuvre).

Depuis 2010, la Fondation Yves Rocher s'est engagée dans un partenariat avec l'Afac-Agroforesteries dans le cadre du programme « Plantons en France ». Afin de multiplier la capacité de soutien aux projets locaux en faveur de la haie, le fonds pour l'Arbre a été créé en 2020.

Flers Agglo a souhaité solliciter ce fonds pour obtenir d'avantage d'aides à la plantation et ainsi multiplier les opérations de plantation sur son territoire.

Suite à la réponse de l'appel à projet lancé par le Fonds pour l'Arbre, Flers Agglo a obtenu une aide financière de 2.304 € pour son opération de plantation 2020/2021. Au total, plus de 12 000 ml de haies seront plantés sur le territoire de Flers Agglo.

Le Président :

DECIDE de signer la convention avec le Fonds pour l'Arbre et tous les documents relatifs à cette opération.

D158**MEDIATHEQUE DE FLERS
NUIT DE LA LECTURE
CONTRAT**-
13.01.2021

Dans le cadre de ses animations la médiathèque participe chaque année à la Nuit de la Lecture. Cette année elle fait appel à l'association de conteurs **Musiconte** pour l'animation de cette soirée.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Musiconte La Fresnayes 61160 BAILLEUL
Prestation	Spectacle
Date	23/01/2021
Coût total	693,60 €

Le Président

DECIDE de signer le contrat de **Musiconte** conformément aux conditions exposées ci-dessus

D159	MEDIATHEQUE DE LA FERTE MACE ESPACE CULTUREL DU GRAND TURC REMBOURSEMENT DES BILLETS ACHETES SUITE A L'ANNULATION DU SPECTACLE « AN IRISH STORY » DU 15 JANVIER 2021 A LA SALLE GERARD PHILIPPE - 13.01.2021
-------------	--

Suite au discours du Premier Ministre du jeudi 7 janvier 2021, indiquant que les établissements culturels ne pourront rouvrir, Flers Agglo est contrainte d'annuler le Spectacle « in irish story » prévu le 15 janvier 2021 à la salle Gérard Philipe, espace culturel du Grand Turc.

14 billets ont été achetés pour ce spectacle répartis comme suit :

- 13 billets achetés au guichet de vente tenu par la médiathèque de La Ferté-Macé dont le remboursement incombe à la collectivité.
- 1 billet ne nécessitant pas de remboursement car payés intégralement en pass +

Pour honorer les remboursements des billets achetés au guichet de la médiathèque de La Ferté-Macé, il convient d'effectuer un virement de la somme due aux personnes nommées ci-dessous :

- 1- Guilain CHOQUET : 1 billet tarif normal soit 10,00 €
- 2- Jeannine RODRIGUEZ/RETOUX 2 billets tarif promo panier normal soit 17 €
- 3- Christian LEMEE : 2 billets tarif promo-panier normal (avec Pass+) soit 6,5 €
- 4- Martine CHIVARD : 1 billet tarif promo panier normal (avec pass+) soit 3,25 €
- 5- Dominique LAUNAY : 2 billets tarif promo-panier normal soit 17 €
- 6- Lucienne JOUIN : 1 billet tarif promo-panier normal (avec Pass+) soit 3,25 €
- 7- Monique CARLIER : 1 billet tarif promo panier normal (avec pass+) soit 3,25 €
- 8- Emeline SOBRAL : 2 billets tarif promo-panier normal (avec Pass+) soit 6,5 €
- 9- Martine VORIN : 1 billet tarif promo panier normal (avec pass+) soit 3,25 €

La somme totale des remboursements à effectuer par Flers Agglo s'élève à 70 €.

Le Président décide :

D'ACCEPTER les conditions de remboursement conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D160	ESPACE CULTUREL LE GRAND TURC A LA FERTE MACE EXPOSITION SALLE JACQUES ROUSSEAU « LES ARDOISES DE SOPHIE » ASSOCIATION 3 ANGLES CONVENTION - 18.01.2021
-------------	---

Dans le cadre des activités culturelles au sein de l'espace culturel Le Grand Turc à La Ferté-Macé, il est programmé une exposition de l'association 3 angles « Les ardoises de Sophie », qui se déroulera suivant les conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Association 3 angles 6 Rue du Général Jouan 50100 Cherbourg en Contentin représentée par Norbert Hardy, président de l'association
Prestation	Exposition « Les ardoises de Sophie »
Date	du samedi 3 mars au samedi 6 avril 2021
COUT TOTAL TTC	673,96 €

Le Président

DECIDE de signer le contrat avec l'association 3 angles représentée par Norbert Hardy, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D161

**LA FERTE MACE
BOULEVARD DE CONTADES
CUISINES ET BAINS D'ANDAINES
BAIL
SIGNATURE
-
18.01.2021**

Monsieur Alain PILLAERT, gérant du magasin Cuisines et Bains d'Andaines situé 32 avenue Thiers à la Ferté-Macé, a sollicité l'occupation d'un local, 21 boulevard de Contades à la Ferté-Macé.

Ce lot (n° 9) d'une surface de 163,64 m² serait conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2021.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel Hors Taxe de 253,64 €.

Les conditions d'occupation et de jouissance du bail sont décrites dans le bail joint.

Le Président décide :

DE SIGNER le bail avec Cuisines et Bains d'Andaines selon les conditions citées dans le bail annexé.

D162

**LA FERTE MACE
RUE DES PEUPLIERS
SOCIETE WHIPTRUCK
BAIL
SIGNATURE
-
18.01.2021**

Madame Julia CATTIN, PDG de la société WHIPTRUCK a sollicité l'occupation d'un local supplémentaire dont l'usage sera exclusivement destiné au stockage de marchandises nécessaires à son activité. Ce local est situé rue des Peupliers, contigu aux locaux de l'entreprise.

Ce local d'une surface de 369 m² serait conclu pour une durée de six mois à compter du 1^{er} janvier 2021.

La présente location est consentie et acceptée à titre gracieux.

Les conditions d'occupation et de jouissance du local sont décrites dans le bail joint.

Le Président décide :

DE SIGNER le bail avec la société WHIPTRUCK selon les conditions citées dans le bail annexé.

D163

**MAISON MEDICALE DES MONTS D'ANDAINES
TRAVAUX D'EXTENSION
EXONERATION DES LOYERS ET CHARGES
CABINET DE KINESITHERAPIE CHEDEVILLE ISABELLE**

-
18.01.2021

Commencés en juin 2020, les travaux d'extension de la maison médicale des Monts d'Andaines située à La Sauvagère, a pour but de créer de nouveaux cabinets afin d'intégrer de nouveaux professionnels de santé : un psychiatre et un dentiste (actuellement locataires dans des locaux sur la commune des Monts d'Andaines) ainsi qu'un bureau de rotation pour l'accueil d'un autre professionnel de santé.

Il s'agit également d'agrandir le local de la kinésithérapeute, de créer des espaces d'attente supplémentaires et un local détente pour les professionnels de santé, utilisateurs de l'équipement.

Durant cette période de travaux, le médecin et les infirmières sont restés au sein des locaux pour continuer la pratique de leurs activités professionnelles respectives mais le 1^{er} juillet 2020, Madame Isabelle CHEDEVILLE, kinésithérapeute a dû quitter ses locaux.

Les travaux de maçonnerie de l'extension touchant le cabinet actuel et la salle d'attente existante, elle a dû déménager et intégrer les locaux de l'ancienne mairie, mis gracieusement à disposition par la commune des Monts d'Andaines et ce jusqu'à la date de livraison du nouvel équipement dont la date prévisionnelle a été fixée en mars 2021.

Il est précisé que les locaux occupés par Madame Isabelle CHEDEVILLE, objet du bail, sont inoccupés durant la période des travaux

Des titres de recettes correspondant au montant des loyers et des charges lui ont été adressés depuis le 1^{er} juillet 2020, pour les locaux qu'elle n'occupe pas actuellement.

Afin de prendre en compte la modification de la situation de cette locataire, liée aux travaux d'extension programmés par Flers Agglo, il est proposé de signer un avenant prévoyant en raison des nuisances de chantier occasionnées pendant plusieurs mois la prévision d'une exonération du loyer et des charges à partir du 1^{er} juillet 2020 et ce jusqu'à la date de livraison du nouveau cabinet

Le Président décide :

- 1 – DE CONSENTIR** une exonération exceptionnelle de loyers et charges au profit d'Isabelle CHEDEVILLE, kinésithérapeute, à partir du 1^{er} juillet 2020 et jusqu'à la date de fin de travaux estimée et fixée ci-dessus.
- 2 – DE PROCEDER** à l'annulation des titres de recettes émis depuis le 1^{er} juillet 2020.
- 3 – DE SIGNER** un avenant au bail selon les conditions précitées

D164

**ARCHIVES DE FLERS AGGLO
DON MANUEL**

-
18.01.2021

Madame Martine LEMAIRE possède des documents relatifs à la vie et l'histoire de Saint-Georges-des-Groseillers ayant appartenu à son père, Jacques JOUSSE, maire de Saint-Georges-des-Groseillers de 1989 à 1995.

Aussi, consciente de l'intérêt de ses documents pour l'histoire locale, elle a souhaité en faire le don manuel au profit de Flers Agglo afin qu'ils soient conservés, traités et valorisés par le service des Archives de Flers Agglo.

Ce don portera la référence 157 S.

Ce don n'est assorti d'aucune condition.

Le Président

DECIDE d'accepter ce don

D165**ADHESION PAR ABONNEMENT AU RESEAU IDEAL CO**-
28.01.2021

Le Réseau Idéal Co est une plateforme collaborative destinée aux agents des collectivités territoriales. Il regroupe 40 communautés professionnelles qui proposent des formations élaborées par les agents, des professionnels du domaine concerné. Ce réseau permet d'échanger à distance sur les sujets d'actualité dans un domaine-métier particulier.

L'offre de services proposés par le Réseau de professionnels Idéal Co comprend non seulement une plateforme d'échanges, mais aussi une newsletter thématique, une bibliothèque de documents. Le Réseau Idéal Co propose régulièrement des webconférences, des rencontres techniques en présentiel et en distanciel, un catalogue de formation à la demande.

Flers Agglo, via le service habitat, souhaite solliciter l'accès à la communauté Habitat-Logement.

L'accès à ce réseau se fait par abonnement annuel comme décrit ci-dessous et selon le devis-ci-joint :

Prestataire	IdéalCo IDEAL Connaissances 93 Avenue de Fontainebleau 94276 Le Kremlin-Bicêtre Cedex
Prestation	Abonnement annuel à la communauté Habitat-Logement du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021
Renouvellement	Par tacite reconduction
Tarif HT	705,50€/an
TVA 20%	141,10 €
Total TTC	846,60 €/an

Le Président décide de :

- 1 - ADHERER** au réseau IdealCo.
- 2 - SIGNER** le devis avec le réseau IdealCo, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D166**CONTRAT DE PRET DE JEUX**-
28.01.2021

Les structures petites enfance, les maisons d'activités, le PRE, le FJT et les médiathèques de Flers Agglo souhaitent emprunter des jeux à la ludothèque. La ludothèque étant gérée par l'EPE, il convient de conclure un contrat avec cet établissement afin de déterminer les conditions de ces emprunts.

Le forfait annuel pour les prestations définies dans ce contrat est de 1.000 €. Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021.

Au regard du montant de ce forfait et des dépenses de même nature cumulables des 12 derniers mois, ce contrat peut être conclu avec EPE en application de l'article R 2122-8 du Code de la Commande Publique.

Le Président :

- DECIDE** de signer le contrat avec l'EPE en vue du prêt de jeux aux structures de Flers Agglo dont les caractéristiques sont définies ci-dessus.

D167

MAISON D'ACTIVITES EMILE-HALBOUT
ACCUEIL DE JEUNES
PROJETS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
EN MILIEU EXTRASCOLAIRE 2021

28.01.2021

Flers Agglo organise au sein de la Maison d'Activités Emile-Halbout un centre de Loisirs « Accueil de Jeunes » à destination des jeunes âgés de 13/17 ans. Cet accueil de jeunes a vocation à favoriser la mixité entre les jeunes du territoire en offrant un service de qualité et accessible à tous dans un cadre convivial. C'est dans cet esprit, qu'un grand nombre d'animations ludiques et socioéducatives, activités culturelles et sportives, sorties ou séjours... sont proposés tout au long de l'année.

Dans ce cadre, l'Accueil de Jeunes participe à un projet d'éducation aux images autour de la réalisation d'une « série ».

Les nouvelles pratiques numériques du spectateur, la richesse narrative et formelle de la série (web ou tv) contemporaine nous poussent à proposer au jeune public d'explorer concrètement l'univers des séries. Citons par exemple Fringe, Dr Who, Twin Peaks ou Les Revenants...

Pour ce faire, l'idée serait de réaliser une websérie au cours l'année 2021 par des adolescents de 12 à 18 ans accueillis dans structures d'éducation populaire et structures médico-sociales normand.

Chaque épisode serait pris en charge par un établissement différent, et où chaque jeune devra se saisir du langage cinématographique par "le voir" et par "le faire".

Sous l'impulsion des réalisateurs et formateurs, ce projet a pour ambition de donner un cadre artistique aux jeunes leur permettant d'écrire, tourner, jouer, monter, et de leur offrir la possibilité de travailler avec d'autres structures du territoire. Dans une démarche innovante, participative, les jeunes et les équipes pédagogiques seront amenés à se rencontrer, à échanger, et à avoir plaisir à découvrir le travail mené dans un autre établissement que le sien.

Les objectifs concrets de ce projet sont :

- découvrir l'univers de la série par le biais de la pratique et pas seulement en tant que spectateur
- permettre à la créativité de chacun de s'exprimer tout en respectant un cahier des charges précis avec pour finalité une réalisation collective
- recréer du lien social, à travers la participation à un projet fédérateur, dans ce contexte post crise sanitaire
- permettre aux jeunes de s'exprimer de façon créative sur le port du masque, la distanciation... et leur conséquence dans leurs vies d'adolescents
- découvrir les différentes étapes de la réalisation d'un épisode de série à travers l'écriture, le tournage et le montage
- permettre aux jeunes de rencontrer un professionnel du cinéma pour découvrir son univers artistique et s'initier aux techniques de réalisation
- valoriser la créativité et l'investissement des jeunes lors d'une valorisation en salle de cinéma et peut-être par la suite en festival

À l'heure de la récente fusion régionale et dans ce contexte de crise sanitaire, ce projet créera des liens inédits entre les structures socio-éducatives, et leur permettra de se fédérer autour d'un projet de création commun. Ainsi, à l'échelle du territoire, et dans une logique de maillage, il nous semblait opportun d'identifier une structure participante par département.

Il convient de rémunérer ces prestations aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Normandie Images (NI) 115 Boulevard de l'Europe L'ATRIUM 76100 ROUEN
Prestation	Réalisation d'une Websérie par un public ados
Montant TTC	800,00 € TTC
Conditions	Paiement par mandat administratif sur présentation d'une facture

Le Président

DÉCIDE de signer le contrat avec Normandie Image (NI), conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D168

MARCHE PUBLIC N° 2020-020 RELATIF AUX VERIFICATIONS ET
CONTROLES PERIODIQUES DES EQUIPEMENTS
LOT 13 : MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE
AVENANT N° 1

-
28.01.2021

Par délibération n° 2019-861 du 20 juin 2019, le marché n° 2020-020 relatif aux vérifications et contrôles périodiques des équipements – lot 13 : maintenance des systèmes de sécurité incendie a été attribué à l'entreprise SPIE Facilities sise à Saint Herblain pour un montant minimum de 11.600 € HT pour la période initiale et 40.000 € HT pour chaque reconduction.

Des lieux d'interventions supplémentaires sont à ajouter au bordereau des prix unitaires :

- Maison Médicale de Briouze,
- Maison Médicale des Monts d'Andaines,
- Maison Médicale de Messei,
- MAISON Médicale de Flers,
- EX-CLINIQUE et IMAGERIE.

Par conséquent, il est nécessaire de conclure un avenant au marché sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la Commande Publique.

Le montant annuel maximum demeure 40.000 € HT.

Le Président :

AUTORISE la Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer l'avenant n° 1 au marché n° 2020-020 avec la société SPIE Facilities.

D169

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE
MARCHES PUBLICS

-
28.01.2021

Flers Agglo est en charge de mettre en place le Programme de Réussite Educative (PRE). Ce programme vise à soutenir les enfants et les adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite, à accompagner ceux qui présentent des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement.

Il s'adresse à des enfants, et pas seulement à des élèves, et permet d'apporter une réponse à des situations individuelles. Il peut aussi, de façon complémentaire, s'adresser directement aux familles.

Il s'articule entre la prise en charge individuelle et collective des enfants et des adolescents, de la maternelle au collège.

Dans ce cadre, plusieurs actions seront mises en place par Flers Agglo dans différents domaines :

Accès à la culture et aux loisirs

- Un accompagnement personnalisé de type coaching / canaliser l'énergie, la motivation, remobilisation, confiance et image de soi à travers l'activité sportive.
- Activités artistiques culturelles qui enrichissent le parler et le vocabulaire.

Citoyenneté

- Action autour du développement de mesures de responsabilisation.
- Action de prévention des risques dans une démarche participative en utilisant l'outil numérique (clip vidéo par exemple)

Accompagnement à la scolarité renforcée et prévention du décrochage scolaire

- Un accompagnement du jeune exclu sur les matinées pour suivre les cours.
- Action de découverte des métiers et d'accompagnement stages.
- Action d'accompagnement personnalisé autour de la compréhension des écrits.
- Soutien scolaire personnalisé (apprendre à apprendre).
- Action liée à des pratiques numériques, tournée vers les apprentissages.
- Stages d'été de type vacances apprenantes pour les élèves en difficulté scolaire dès l'école élémentaire, en concertation avec l'équipe pédagogique.

Soutien à la fonction parentale

- Un accompagnement des parents et des jeunes à l'usage des ENT (personnalisé et/ou en groupe).
- Une aide méthodologique aux parents pour aider les enfants à apprendre (action parents/enfant).
- Un accompagnement sur la gestion des émotions.
- Un soutien aux professionnelles pour des traductions auprès de familles allophones.
- Une action de type Lieu Accueil Enfant Parent.

Santé

- Une consultation d'urgence avec la possibilité d'un suivi psychologique de l'enfant pendant une durée d'un an au maximum.
- Une consultation d'urgence auprès d'un orthophoniste.

Bien-être

- Mise en place d'activités autour de la relaxation personnelle et/ou en groupe.

Pour la mise en place de ces actions, Flers Agglo doit faire appel à des prestataires extérieurs. Il convient dès lors de conclure des marchés publics. La consultation sera divisée en 3 lots :

- Lot 1 : Apprendre à apprendre – soutien scolaire à destination des élèves de l'élémentaire
- Lot 2 : Apprendre à apprendre – soutien scolaire à destination des collégiens
- Lot 3 : Actions ponctuelles dans tous les autres domaines.

Le nombre d'enfants concernés et donc d'actions ne pouvant être définis par avance, des bons de commande seront émis au fur et à mesure de la survenance des besoins. Pour l'année 2021, les montants maximum seront de :

Lot	Montant maximum pour 2021 en € TTC
Lot 1 : Apprendre à apprendre – soutien scolaire à destination des élèves de l'élémentaire	8.000
Lot 2 : Apprendre à apprendre – soutien scolaire à destination des collégiens	8.000
Lot 3 : Actions ponctuelles dans tous les autres domaines	24.000

Le montant maximum total de ces prestations étant inférieur à 40 000€ HT, il convient de mettre en œuvre une procédure sans publicité ni mise en concurrence, conformément à l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique.

Pour le lot 1, une procédure sans publicité ni mise en concurrence sera lancée en vue de l'attribution d'un marché public à l'ASTI. Pour le lot 2, une procédure sans publicité ni mise en concurrence sera lancée en vue de l'attribution d'un marché public à l'EPE.

Enfin, pour le lot 3, au regard des dispositions du Règlement Interne relatif aux Marchés Publics de Flers Agglo concernant les pièces constitutives des marchés publics, les contrats pourront prendre la forme de bons de commandes auprès de différents prestataires.

Le Président :

- 1 - DECIDE** de lancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence, sur le fondement de l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique, en vue de l'attribution du lot 1 : Apprendre à apprendre – soutien scolaire à destination des élèves de l'élémentaire, à l'ASTI pour un montant maximum de 8.000 € TTC pour l'année 2021.
- 2 - DECIDE** de lancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence, sur le fondement de l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique, en vue de l'attribution du lot 2 : Apprendre à apprendre – soutien scolaire à destination des collégiens, à l'EPE pour un montant maximum de 8.000 € TTC pour l'année 2021.
- 3 - DECIDE** de passer des bons de commande pour le lot 3 : Actions ponctuelles dans les autres domaines du PRE, auprès de différents prestataires pour un montant maximum de 24.000 € TTC pour l'année 2021.
- 4 - AUTORISE** la Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer les marchés, les bons de commande et les actes correspondants.

D170	MARCHE PUBLIC N° 2020-073 RELATIF A LA CREATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES A CERISY BELLE ETOILE LOT N°3 : POSTES DE RELEVEMENT AVENANT N° 1 - 28.01.2021
-------------	---

Par décision n° D45 du 9 septembre 2020, le marché public n° 2020-073 relatif à la création d'un réseau d'assainissement des eaux usées à Cerisy Belle Etoile – lot n° 3 : postes de relèvement a été attribué à l'entreprise STURNO sise à Avranches pour un montant de 198.480 € HT.

Dans le cadre de la mise en place de pompes de type LOWARA, des prestations supplémentaires sont nécessaires (tête de station, la Monnerie et les loges) et une autre ne sera pas réalisée (Cauzault). Ce qui constitue une plus-value d'un montant de 7.096 € HT et porte le montant du marché à 205.576 € HT.

Par conséquent, il est nécessaire de conclure un avenant au marché sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la Commande Publique.

Le Président :

AUTORISE la Vice-Présidente chargée des marchés publics à signer l'avenant n° 1 au marché n° 2020-073 avec la société STURNO.

D171	FLERS 7 BIS RUE DE LA 11^{ème} DBB MAISON DE L'HABITAT BAIL SIGNATURE - 28.01.2021
-------------	--

Afin de pouvoir se renseigner les administrés sur les différentes aides de rénovation de l'habitat qui sont disponibles, Flers Agglo souhaite ouvrir une maison de l'habitat.

Un local est disponible à la location, 7 bis Rue de la 11^{ème} Division Blindée Britannique à Flers.

Une convention a été établie en ce sens aux conditions suivantes :

Adresse	7 bis rue de la 11 ^{ème} DBB - 61100 FLERS
Désignation des locaux	- Ces locaux sont ont une surface de 40m ² - Les locaux comprennent : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 espace accueil ▪ 1 espace exposition ▪ 2 bureaux ▪ 1 cave ▪ 1 WC ▪ Parties communes pour accès à la cave
Date d'effet	A compter de l'achèvement des travaux que le bailleur s'engage à réaliser ou, en tout état de cause au plus tard le 1 ^{er} mars 2021
Durée	1 an renouvelable pour une même période par tacite reconduction. Ne peut excéder une durée de 12 années
Conge par le preneur et le bailleur	Faculté de donner congé par LRAR avec un délai de préavis de trois mois
Loyer	Loyer mensuel de 400 €. Révisable annuellement selon l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE
Charges	Remboursement par le locataire du montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la taxe foncière afférente aux locaux loués

Le Président décide :

DE SIGNER le bail avec la SCI RODE, représentée par Monsieur Philippe ROZIER, gérant, selon les conditions citées dans le bail annexé.

D172**MARCHE PUBLIC N° 2018-011 RELATIF A LA CONCEPTION, LA REALISATION ET L'IMPRESSION DES JOURNAUX COMMUNAUTAIRES ET COMMUNAUX COMMUNS AVENANT N° 3**-
29.01.2021

Par décision n° D218 du 19 mars 2018, le marché public n° 2018-011 relatif à la conception, la réalisation et l'impression des journaux communautaires et communaux communs a été attribué au groupement d'entreprises MOUTURAT / GRAPHIC 14 et CORLET ROTO pour un montant de 29.600 € HT par an (soit 118.400 € HT pour 4 ans porté à 120.777 € HT par l'avenant n° 1).

Le marché prévoit que le magazine de Flers Agglo, Le Fil, soit constitué de 32 pages. Cependant, le numéro de mars 2021 ne sera constitué que de 24 pages. Le prix du magazine demeure à 7.400 € HT.

Par conséquent, il est nécessaire de conclure un avenant au marché sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la Commande Publique.

Le Président :

AUTORISE la Vice-Présidente chargée des marchés publics à signer l'avenant n° 3 au marché n° 2018-11 avec le groupement d'entreprises MOUTURAT/GRAPHIC 14 et CORLET ROTO.

D173**LOGICIEL MENSURA GENIUS
CONTRAT DE MAINTENANCE**-
29.01.2021

La communauté d'Agglomération Flers Agglo utilisant la solution MENSURA GENIUS pour réaliser entre autre ses relevés topographiques et réaliser ses projets de voiries urbaines, il convient donc d'en acquérir le contrat de maintenance aux conditions suivantes :

Contractant	GEOMENSURA Bâtiment (Golden Gate) BP 40275 44702 ORVAULT Cedex
Durée du contrat	Du 01/01/2021 au 31/12/2021 Pour une durée d'1 an reconductible 2 fois jusqu'au 31/12/2023
Services	- mises à jour des Logiciels - Assistance Hotline
Montant de l'opération	5.112 € TTC /AN Révisable selon l'article 9

Les éléments des services d'assistance de GEOMENSURA sont décrits dans le contrat de maintenance.

Le Président décide de :

SIGNER le contrat de maintenance avec devis avec la société GEOMENSURA aux conditions ci-dessus résumées.

D174**RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2021
TOUT PAR TERRE - DIMANCHE 8 AOUT 2021**-
29.01.2021

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2021, Flers Agglo propose des spectacles en plein air et gratuits, chaque dimanche après-midi, dans le parc du château de Flers.

Le dimanche 8 août 2021, l'association Tout Par Terre proposera le spectacle « Welcome ! ».

Welcome ! est un spectacle de jonglerie de comptoir : attention, après l'avoir vu, vous n'entrerez plus jamais dans un bar comme avant...

Cette création raconte la journée particulière d'un barman revêché et de son unique client, confrontés à des situations improbables.

Tour à tour jongleurs fous, musiciens classiques ou rock stars on ne sait jamais qui de l'un ou de l'autre mène le jeu. La musique au rythme toujours plus rapide s'accorde au ballet des balais, à la danse des bouteilles, au staccato des balles et nous emmène de fascination en envoûtement vers une fin bien explosive.

A consommer sans modération !

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Tout Par Terre 16 rue Bir'Hakeim 16 260 Chasseneuil sur Bonnieure
Prestation	Spectacle « Welcome ! »
Coût HT	1.300,00 €
Transport	530,40 €
TVA 5,5%	100,67 €
Total TTC	1.931,07 €
Date	Dimanche 8 Août 2021 – 17 h 30
Conditions	Hébergement pour 2 personnes du 8 au 9 août (2 chambres individuelles) Restauration pour 2 personnes le 08/08 soir

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec l'association Tout Par Terre, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D175**RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2021
FLOWER COAST - VENDREDI 13 AOUT 2021**-
29.01.2021

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2021, Flers Agglo propose des concerts en plein air et gratuits, chaque vendredi soir, sur la place Saint-Germain de Flers.

Le vendredi 13 août 2021, Flower Coast proposera le concert de « La Chose – Vida Tour ».

Le duo engrange les kilomètres, les rencontres et les expériences aux quatre coins de France depuis maintenant sept ans.

L'univers musical de la Chose est un audacieux mélange de hip hop, de jazz, de reggae et d'électro auquel s'ajoutent des textes rappés ou chantés, à la fois incisifs et poétiques. Arrosez d'une grosse dose de vibes, secouez le tout, ouvrez grand vos oreilles, vous entrez dans une nouvelle dimension sonore...

L'alchimie de ce duo trouve toute sa raison d'être en LIVE !

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	FLOWER COAST Pépinière de mai - Place du 1 ^{er} mai 63 100 Clermont-Ferrand
Prestation	Concert « La Chose – Vida Tour »
Droit de cession	900,00 €
TVA 5,5%	49,50 €
Total TTC	949,50 €
Date	Vendredi 13 Août 2021 – 21h
Conditions	Hébergement pour 3 personnes du 13 au 14 août Restauration pour 3 personnes le 13/08 au soir

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec Flower Coast, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D176**RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2021
PRODUCTIONS HIRSUTES
DIMANCHE 22 AOUT 2021****29.01.2021**

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2021, Flers Agglo propose des spectacles en plein air et gratuits, chaque dimanche après-midi, dans le parc du château de Flers.

Le dimanche 22 août 2021, l'association Productions Hirsutes proposera l'animation « Les Grands Paris de M. Saint Seb ».

Trois chevaux mécaniques montés sur rail et non dopés attendent leurs cavaliers...

Tous les membres d'une même famille, de la cousine au cousin, du tonton au voisin de son frère, tout le monde pourra participer à égalité !

Les concurrents seront triés sur le volet et dans le public par deux comédiens, figures caricaturales du monde hippique, le Palfrenier et Monsieur de Saint Seb'.

Au top départ, les jockeys devront faire avancer leur monture grâce à la pression du corps pour une course effrénée jusqu'à la ligne d'arrivée.

Qui donc sera le premier à se faire flasher à l'arrivée pour excès de trot sur sa belle mécanique bien huilée ?

Les paris sont ouverts !

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Productions Hirsutes 9 rue des Olivettes 44 200 NANTES
Prestation	Spectacle « Les Grands Paris de M. Saint Seb »
Coût HT	1.500,00 €
Transport	441,00 €
TVA 5,5%	106,76 €
Total TTC	2.047,76 €
Date	Dimanche 22 Août 2021 – entre 14 h 30 et 18h
Conditions	Hébergement pour 3 personnes du 22 au 23 août (3 chambres singles) Restauration pour 3 personnes le 22/08 midi et soir

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec l'association Productions Hirsutes, conformément aux conditions exposées ci-dessus.